



Mairie de Pont-Salomon  
Place de l'église  
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON**  
**43330 – Département de la Haute-Loire**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018**

\*\*\*\*\*

Le 17 décembre de l'an deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 10 décembre 2018

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

**Présents** : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, GRENOUILLER Aurélie, GARDETTE Davy, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, GROS Muriel, RABEYRIN David, GACHET Chantal, PERRIER Marc (arrivée à 20h24)

**Membres absents** : CHAMBON Valérie, NOWACZYK Claire, MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie,

**Ouverture de la séance** : 20h00

**Désignation du secrétaire de séance**

→ Laetitia VOCANSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2018**

> Mis aux voix le procès-verbal du 24 septembre 2018 est adopté à l'unanimité

<b>FINANCES LOCALES</b>
-------------------------

**1/ Garantie de prêt – ALLIADE Habitat**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la garantie de prêt accordée à ALLIADE Habitat en lieu et place du Foyer Vellave

**2/ Taxe locale sur la consommation finale d'énergie (TCFE) – retour sur la délibération 2018-53**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Annule la délibération 2018-53

### **3/ Nouveaux tarifs du transport scolaire**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le nouveau tarif du transport scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 à savoir 200.07€ TTC/ jour

### **4/ Subvention exceptionnelle Coup d'Pouce**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Coup d'Pouce pour un montant de 60€

### **5/ Utilisation de la buvette par un particulier**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le fait de demander à l'association de rugby REVE XV la somme de 320€ pour la location de la buvette du stade le 13/10/2018 à titre personnel

### **6/ Subvention régionale pour le changement de la VMC de l'école maternelle**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- - Sollicite une subvention régionale pour le changement de la VMC de l'école maternelle pour un montant de 4545€

### **7/ Travaux en régie 2018**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les travaux en régie 2018 pour un montant de 28 435.69€

### **8/ Restes à réaliser 2018**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'état des dépenses engagées et non mandatées ainsi que des recettes restant à percevoir arrêté au 17/12/2018, soit respectivement 16 991.60€ en dépenses et 47 756.00 € en recettes

### **9/ Convention de répartition des emprunts**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Convention de répartition d'un emprunt globalisé entre la commune de Pont Salomon et la Communauté de Communes de Loire Semène (CCLS)

### **10/ Décision modificative de budget N°3**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la décision modificative de budget N°3 qui s'équilibre à 37 447.00€ en section de fonctionnement et 45 960.00€ en section d'Investissement

### **11/ Ouverture des crédits pour 2019**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018

## COMMANDE PUBLIQUE

### **1/ Travaux de voirie Montée du Rochain – Rue du Pont de Bois**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de réfection des voiries Rue du Pont de Bois / Montée du Rochain pour l'année 2019.
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour solliciter des subventions

### **2/ Salle Massenet**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour retenir un maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation de la salle Massenet

## FONCTION PUBLIQUE

### **1/ Contrat de prévoyance**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix CONTRE : David RABEYRIN)

DECIDE

- Article 1 : La collectivité adhère à la convention de participation portant sur le risque prévoyance signée par le CDG43 avec le groupement VYV-MNT. Par risque Prévoyance, il faut entendre les risques liés à l'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.
- Article 2 : pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 10€ mensuels par agent à temps complet, participation proratisée au temps de travail de l'agent.

### **2/ Création de 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ième</sup> classe 30/35 heures**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ième</sup> classe à temps non complet à hauteur de 30/35<sup>ième</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, si avis favorable de la commission administrative

### **3/ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ième</sup> classe 14/35 heures**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ième</sup> classe à temps non complet à hauteur de 14/35<sup>ième</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, si avis favorable de la commission administrative

### **4/ Création d'un poste d'adjoint technique 9/35 heures**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 9/35<sup>ième</sup> à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018,

### **5/ Astreintes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : RABEYRIN David)

- Décide que pour la période hivernale 2018-2019, la période d'astreinte est fixée du 16/11/2018 au 08/03/2019.

## **6/ RIFSEEP 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : RABEYRIN David)

- Décide d'ouvrir le bénéfice du régime indemnitaire aux agents contractuels de droit public

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **1/ Désignation de représentants au Syndicat des eaux de la Semène**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne les représentants au Syndicat des eaux de la Semène comme suit :
  - Délégués titulaires :
    - Davy GARDETTE
    - Bertrand CORNILLON
  
  - Délégués suppléants :
    - Marc PERRIER
    - Laurent COLETTTO

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ Etats des subventions**

Monsieur le Maire fait l'état des subventions obtenues par la commune depuis le début du mandat

### **2/ Questions diverses**

Monsieur RABEYRIN Aborde les 2 sujets suivants :

- Terrains EXPERTON
- Barrière du Pont du Rossignol

**La séance est levée à 21h25**